



Indus de pension alimentaire

Par **gregoire**, le **02/05/2008** à **20:23**

Je perçois une pension pour ma fille par jugement du tribunal du 24/02/05. Comme le père ne payait pas j'ai fait saisir son salaire, il a donc du payer les arriérés des mois ou il n'avait pas payé, il se trouve que à compter du mois de janvier 2006, il aurait du signaler à son patron que le montant de la pension était revenue à sa valeur initiale (180 e) il ne l'a pas fait et pendant 8 mois j'ai touché plus que la somme due (240 e). aujourd'hui, il me réclame les sommes versées en trop. Que dois je faire ?
Merci

Par **ly31**, le **03/05/2008** à **07:20**

Bonjour,
Dans ce cas vous devez obligatoirement rembourser le trop perçu de la pension alimentaire.
Il y a plusieurs possibilités si votre ex mari EST d'accord ;
1/ soit vous remboursez la totalité du trop perçu, c'est à dire $60\text{€} \times 8 \text{ mois} = 480 \text{€}$
2/ soit vous demandez la déduction des 60€ sur la somme de 180€ = 120€/mensuel, ceci pendant 6 mois, puis au 7ème mois la pension alimentaire reprendra à 180€/mensuel
Je vous souhaite bon courage
ly31